

FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2027



AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

agents sans examen professionnel

statut particulier : décret 88-547 du 6 mai 1988

C-1

En 2027, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territoriale au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 ^{er} janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE
• Adjoint technique principal de 1^{ère} classe • Adjoint technique principal de 2^{ème} classe • Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement • Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement • Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles • Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles	• 9 ans au moins de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 30 octobre 2026 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2026

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABÉ